

ANNEXE 2

**ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS
AU COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION D'UNIVERSITE COTE D'AZUR**

Scrutin électronique du 1^{er} au 8 décembre 2022

DECLARATION DE CANDIDATURE DE LISTE

Rappel : Les organisations syndicales affiliées à une même union ne peuvent présenter des candidatures concurrentes. Chaque organisation ne peut présenter qu'une liste de candidats. Nul(le) ne peut être candidat(e) sur plusieurs listes.

Liste présentée par (nom exact de l'organisation syndicale déposant la liste) :

.....
.....

Déclare être candidate au titre de l'élection au Comité social d'administration de l'Université Côte d'Azur et certifie remplir toutes les conditions requises¹ pour pouvoir déposer la présente liste de candidats.

LISTE DES CANDIDATS

Les listes doivent être accompagnées des déclarations de candidatures (annexes 3) signées par chaque candidat(e).

Les listes comprennent 14, 16, 18 ou 20 candidat(e)s.

	Nom d'usage	Prénom		Nom d'usage	Prénom
1			11		
2			12		
3			13		
4			14		
5			15		
6			16		
7			17		
8			18		
9			19		
10			20		

Nombre de femmes : Nombre d'hommes :

Nom, prénom et coordonnées (mail+téléphone) du délégué ou de la déléguée de la liste susmentionnée et du délégué ou de la déléguée suppléant(e), le cas échéant :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

¹ Code général de la Fonction publique, articles L. 211-1 à L. 211-4

Fait à Nice, le

Prénom, nom et signature en original du représentant ou de la représentante habilité(e) à déposer la liste :

DOIT PARVENIR à : Université Côte d'Azur – DAJIM Elections professionnelles, Grand Château, 28 avenue Valrose, 06103 NICE Cedex 2 **avant le jeudi 20 octobre 2022 à 14H00**, délai de rigueur.